

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00676 Numéro SIREN : 794 112 128 Nom ou dénomination : A CASA SERENA

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt 2946

Grefe du tribunal de commerce de Fréjus



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/2946

Déposant :

Nom/dénomination : A CASA SERENA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 794 112 128

N° gestion : 2013 B 00676

Désignation de l'entreprise SAS A CASA SERENANéant ☐ *Adresse de l'entreprise 1 RUE GRANDE83600 LES ADRETS DE L'ESTERELNuméro SIRET * 7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 77 700	012	77 700	77 700
	Autres *	014 6 450	016 6 450		
	Immobilisations corporelles *	028 91 428	030 45 322	46 106	50 713
	Immobilisations financières * (1)	040 3 387	042	3 387	3 387
Total I (5)		044 178 965	048 51 772	127 193	131 800
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 3 526	052	3 526	3 938
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072 345	074	345	4 158
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 2 535	086	2 535	5 863
	Charges constatées d'avance *	092 291	094	291	285
	Total II	096 6 698	098	6 698	14 244
Total général (I+II)		110 185 662	112 51 772	133 890	146 044
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200	200	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132 17 000	134	20 000	
	Report à nouveau	136	22 723	12 561	
	Résultat de l'exercice	136	7 818	7 162	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	49 740	41 923	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	23 864	35 738	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 862	7 251	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 35 337	172	61 132	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	84 150	104 121	
Total général (I + II + III)		180	133 890	146 044	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 992
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 299
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 000888 en Euros.

SEC CAMPANELLA LE CANNET



a. me

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000)		Désignation de l'entreprise SAS A CASA SERENA		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 31 12 2019		Exercice N-1 clos le 31 12 2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		biens				
		services *	217		218	266 037
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	3 723
	Subventions d'exploitation reçues				226	194
	Autres produits				230	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	269 954
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	117 644	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	412	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	47 818	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 476	244	2 691	
Rémunérations du personnel *				250	67 835	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 799	
Dotations aux amortissements *				254	10 906	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	578	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	260 682	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	9 272
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	1 708
	Charges financières (V)				294	990
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	758
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	1 414	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	7 818
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	7 818
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 414
	Divers*, dont : ZFA NG (44 quaterdecies)	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	194
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981				
	Divers* dont : ZFA NG (44 quaterdecies)	345		350		
	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
Investissements outre-mer		344				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	9 426
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	9 426

Dossier N° 000888 en Euros.

SEC CAMPANELLA LE CANNET



a. p. w.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		
MAJ RETARD OS		194
Total des réintégrations diverses	330	194

[illegible]

Dossier N° 000888 en Euros.

SEC CAMPANELLA LE CANNET



a. ms

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	77 700	402		404		406	77 700		77 700										
	Autres	410	6 450	412		414		416	6 450		6 450										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 091	442		444		446	5 091		5 091										
	Installations générales, agencements divers	450	72 650	452		454		456	72 650		72 650										
	Matériel de transport	460	3 500	462		464	3 500	466													
	Autres immobilisations corporelles	470	7 389	472	6 299	474		476	13 688		13 688										
Immobilisations financières		480	3 387	482		484		486	3 387		3 387										
TOTAL		490	176 165	492	6 299	494	3 500	496	178 965		178 965										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	6 450	502		504		506	6 450												
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 131	532	712	534		536	1 843												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	30 031	542	8 980	544		546	39 011												
	Matériel de transport	550	3 500	552		554	3 500	556													
Autres immobilisations corporelles		560	3 254	562	1 214	564		566	4 468												
TOTAL		570	44 366	572	10 906	574	3 500	576	51 772												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	CAMIONNETTE MEGANE																				
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧													
1	3 500	3 500																			
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	3 500	580	3 500	582	584	586	588	590	592	594	596									
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	32 494
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 914
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Dossier N° 000888 en Euros.

SEC CAMPANELLA LE CANNET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



a. p. w.

5

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	4
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	266 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	266 037
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	3 723
Subventions d'exploitation reçues		113	194
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	3 917
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	130 904
Variation négative des stocks		145	412
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	18 603
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	578
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	150 498
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	119 456
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	119 456
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	266 037
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2019
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



a. p. w.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CASA SERENA

ADRESSE (voie) 1 RUE GRANDE

CODE POSTAL 83600

VILLE LES ADRETS DE L'ESTEREL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique COMPERO Prénom(s) BENEDICTE

Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 160

Naissance : Date 090779 N° Département 08 Commune CHARLEVILLE ME Pays

Adresse : N° Voie QUARTIER DES MANONS

Code postal 83600 Commune LES ADRETS DE L'ESTEREL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique SOAVI Prénom(s) OLIVIER, REGIS, CLAUD

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 010971 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° Voie QUARTIER DES MANONS

Code postal 83600 Commune LES ADRETS DE L'ESTEREL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cgidi Group

Dossier N° 000888 en Euros.

SEC CAMPANELLA LE CANNET



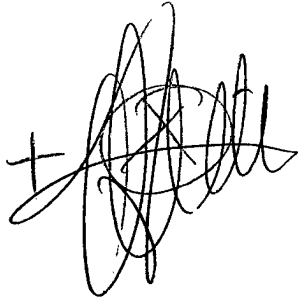
a. p. w.

SAS A CASA SERENA

1 RUE GRANDE

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

Certifié conforme à l'original



ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

SEC CAMPANELLA LE CANNET

33 AVENUE DES MIMOSAS

Le Cassiopée

06110 LE CANNET

04-92-18-79-79

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Disponibilités en Euros	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	X
-----------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 133 890.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 266 037.33 Euros et dégageant un bénéfice de 7 817.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Aucune

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	77 700			77 700	
Total	77 700			77 700	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	9 181
Total	9 181

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	5 391
Total	5 391

Mme COMPERO Bénédicte, Présidente actionnaire de la SAS a perçu une rémunération nette de 5391 euros

PV D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RCS FREJUS 794 112 128

L'an deux mille vingt et le 29 juin à 11 heures,

Les associés de la SAS **A CASA SERENA**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros, divisé en DEUX CENT actions, dont le siège social est à 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL, 1 RUE GRANDE, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation verbale faite par le Président à chacun des actionnaires,

L'Assemblée est présidée par Madame **COMPERO Bénédicte**, Présidente de la SAS,

Sont présents :

Madame **COMPERO Bénédicte**.....propriétaire de.....160 Actions
Monsieur **SOAVI Olivier**propriétaire de.....40 Actions
Soit ensemble.....200 Actions

La présidente déclare alors l'assemblée en mesure de délibérer valablement car régulièrement constituée.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, approbation des comptes du dit exercice et quitus au Président.

Affectation du résultat de l'exercice.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- le bilan, le compte d'exploitation générale, l'annexe, le texte des résolutions proposées.

La présidente déclare que les documents prescrits par la loi ont été à la disposition des associés au siège social plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

La collectivité des associés lui donne acte de sa déclaration.

Puis la présidente donne lecture de son rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

BL 95

PREMIERE RESOLUTION

Convocation verbale : l'Assemblée des actionnaires approuve le mode de convocation verbale utilisé par la Présidente, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibitions ou nullités y relatives.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2019** approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

Pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019

CHIFFRES D'AFFAIRES	:	266 037 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	:	194 €
PRODUCTION STOCKEE	:	0 €
PRODUCTION IMMOBILISEE	:	3 723 €
AUTRES PRODUITS	:	0 €
CHARGES D'EXPLOITATION	:	260 682 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	:	9 272 €
PRODUITS FINANCIERS	:	0 €
CHARGES FINANCIERES	:	990 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	1 708 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	:	758 €
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	:	1 414 €
RESULTAT COMPTABLE	:	7 818 €

Elle donne en conséquence quitus plein et entier à la Présidente pour l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **7 818 Euros** de l'exercice clos le **31 décembre 2019** de la manière suivante :

- Au compte **Report A Nouveau Créditeur** pour **818 Euros**.
- Au compte **Autres Réserves** pour **7 000 euros**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Bl 05

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes ne contiennent pas des dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur des présentes, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CLOTURE DE SÉANCE

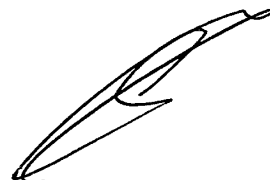
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les actionnaires.

COMPERO Bénédicte



SOAVI Olivier



SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL
RCS FREJUS 794 112 128

A.G.O. DU 29.06.2020

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L.227-10 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions pour l'exercice clos le **31 décembre 2019** sont :

La rémunération nette de la Présidente, **Madame COMPERO Bénédicte**, s'est élevée du **01.01.2019** au **31.12.2019** à **5 391 Euros**.

La rémunération nette de l'associé, **Monsieur SOAVI Olivier**, s'est élevée du **01.01.2019** au **31.12.2019** à **18 410 Euros**.

Fait à Les Adrets de l'Estérel,
Le 11 juin 2020

La Présidente,
Madame COMPERO Bénédicte



au capital de 2 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RAPPORT DE LA PRESIDENCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 269 759.94 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 258 225.63 Euros, soit une augmentation de 4.47 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 7 817.64 Euros, soit 2.90 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 271 662.22 Euros contre 262 417.53 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.52 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 263 844.58 Euros contre 255 255.59 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3.36 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 80 634.38 Euros et représentent 29.89 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 11.72- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 10 906.29 Euros et représentent 4.04 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 8 281.38 Euros soit 3.07 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

BC

terme) :

Exercice précédent	10 021.20 -	104 121.00 =	94 099.80-
Exercice en cours	2 880.25 -	84 150.16 =	81 269.91-

Soit une augmentation de 12 829.89 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 7 817.64 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	7 000.00 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	817.64 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	2 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	200.00 Euros
- Autres réserves	:	24 000.00 Euros
- Report à nouveau	:	23 540.22 Euros
Situation nette	:	49 740.22 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE

